

PROJET « VILLE A VELO »
CONVENTION D'OBJECTIFS 2026
AVEC LES ASSOCIATIONS AUTOUR DU VELO
ASSOCIATION ADAV DROIT AU VELO

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au conseil :

Vu l'obligation résultant des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23.000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé au conseil les dispositions de l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Vu la délibération cadre du conseil municipal en date du 7 avril 2021 fixant les objectifs du projet « ville à vélo »,

La ville de Gravelines s'est engagée dans un projet de territoire visant à favoriser l'utilisation du vélo avec l'ambition de tripler sa part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici la fin du mandat en passant de 3 à 9 %.

Ce projet s'articule autour des objectifs suivants :

- Objectif N°1 : Sécuriser les déplacements et les valoriser en renforçant notamment la continuité des itinéraires cyclables et la signalétique
- Objectif N°2 : Renforcer les moyens de lutte contre le vol de vélo (marquage, offre de stationnement vélo maillant le territoire)
- Objectif N°3 : Favoriser l'accès au vélo pour tous
- Objectif N°4 : Sensibiliser le plus grand nombre à l'usage du vélo
- Objectif N°5 : Créer les conditions d'une adhésion de tous les acteurs du territoire

Pour atteindre nos objectifs nous devons nous appuyer sur tous les acteurs du territoire. C'est pourquoi, nous avons lancé en juin 2021 un appel à manifestation d'intérêt ouvert à toutes associations proposant un projet autour du vélo (aide à la réparation de vélo, outil de sensibilisation, école du vélo...).

Dans ce cadre, la ville de Gravelines a soutenu depuis le projet de plusieurs associations entrant de le cadre de cette politique publique.

Cette politique doit s'inscrire dans un temps long pour pouvoir produire des effets, c'est pourquoi la ville souhaite de nouveau apporter en 2026 un soutien financier à l'association ADAV Droit au vélo.

Conseil Municipal convoqué le : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Monsieur Gaëtan LEDOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame AMAR,

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Cette association vise à promouvoir le vélo comme mode de déplacement privilégié en région Hauts-de-France, à représenter les cyclistes et les piétons, à contribuer à une meilleure prise en compte des attentes des usagers dans les projets d'aménagement cyclable. Cette association propose d'intervenir dans nos écoles primaires auprès de tous nos CM2. Cette intervention interviendrait dans le cadre du Savoir Rouler A Vélo (SRAV). En 2025, tous les CM2 des établissements publics de Gravelines ont participé à ce projet.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à conclure pour 2026 une convention d'objectifs avec l'association ADAV Droit au Vélo,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la réalisation des objectifs, par le versement à l'association ADAV Droit au Vélo d'une subvention de 1 500 € pour l'année 2026.

La commission extra-municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » du 30 octobre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.


Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Autorise le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer la convention d'objectifs avec l'association ADAV Droit au Vélo ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- Autorise l'attribution de la subvention, pour l'année 2026, d'un montant de 1 500 € à l'association ADAV Droit au Vélo ;
- La dépense sera imputée à l'Article 65748 -Fonction 7 - Sous Fonction 70 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

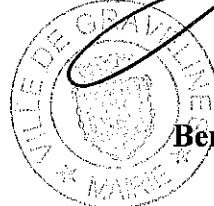
FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 28 AVRIL 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 04 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 04 MAI 2026